



Le Mans, le 4 mai 2018

Elections municipales partielles complémentaires SAINT-LONGIS

Des élections municipales partielles complémentaires auront lieu les dimanches 10 juin et 17 juin 2018, en cas de second tour, afin d'élire 5 conseillers municipaux.

Les candidatures seront reçues à la Sous-préfecture de Mamers aux dates et heures suivantes :

1er tour :

- Le mercredi 23 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00 précises.
- Le jeudi 24 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h0 à 18h00 précises.

2d tour (si nécessaire) :

- Le lundi 11 juin 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 précises.
- Le mardi 12 juin 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 1800 précises.

Les renseignements pour les modalités de candidature pourront être obtenus auprès de la préfecture par téléphone au 02-43-39-71-20 ou 02-43-39-71-21 ou de la sous-préfecture de Mamers au 02-43-39-61-03 et 02-43-39-61-01.